

Admissions et inscriptions ESPE 2019-2020

[Accueil](#) > [ECOLE](#) > [ESPE](#) > [Admissions et Inscriptions](#)

CALENDRIER ADMISSIONS 2019-2020

Master 1 MEEF 1er degré pour les 3 centres, y compris parcours International :

- **Campagne sur [eCandidat](#) : du 15 avril au 15 mai 2019**

Période prévue pour la sélection des candidats : lecture des dossiers et sélection entre le 16 mai et le 19 juin 2019 par une commission par centre regroupant le responsable de centre et des formateurs

Échéance de réponse aux candidats : 20 juin 2019

Date de confirmation des candidats : au plus tard le 1er juillet 2019

Master 1 MEEF 1er degré en Dispositif Contractuel Alternant (DCA) pour les centres de Beauvais et de Laon :

- **Campagne sur [eCandidat](#) : du 15 avril au 15 mai 2019**

Période prévue pour la sélection des candidats : sélection sur dossier et éventuellement entretien entre le 15 mai et le 20 juin 2019

Date de confirmation des candidats : au plus tard le 1er juillet 2019

Master 2 MEEF 1er degré Cursus 2 (étudiants n'ayant pas obtenu le concours) pour les 3 centres :

> **Pour les étudiants inscrits en M1 en 2018-2019 à l'ESPE de l'académie d'Amiens :** L'admission à l'ESPE est automatique, sans passage par [eCandidat](#). Les inscriptions se feront par l'[ENT](#) début juillet.

> **Pour les candidats non inscrits en M1 en 2018-2019 à l'ESPE de l'académie d'Amiens :**

- **1ère campagne sur [eCandidat](#) : du 1er mars au 28 juin 2019**

Date de confirmation des candidats : au plus tard le 15 juillet 2019

- **2ème campagne sur [eCandidat](#) : du 19 août au 25 août 2019**

Date de confirmation des candidats : au plus tard le 13 septembre 2019

Master 1 MEEF 2nd degré tous parcours sauf EPS :

- **Campagne sur [eCandidat](#) : du 15 avril au 31 mai 2019**

Création de compte sur [eCandidat](#) possible jusqu'au 15 mai 2019

Période prévue pour la sélection des candidats : lecture des dossiers et sélection entre le 1er juin et le 15 juin 2019

Échéance de réponse aux candidats : 21 juin 2019

Date de confirmation des candidats : au plus tard le 1er juillet 2019

Master 1 MEEF 2nd degré parcours EPS :

- **Campagne sur [eCandidat](#) : du 15 avril au 15 mai 2019**

Classement en trois listes (admis, refusés ou liste d'attente). Réalisation d'entretiens pour les candidats en liste d'attente à partir du 21 mai 2019, création d'une liste complémentaire après ces entretiens.

Échéance de réponse aux candidats : 21 juin 2019

Date de confirmation des candidats : au plus tard le 1er juillet 2019

Master 1 MEEF 2nd degré parcours PLP Lettres-Histoire Géographie et PLP Maths-Sciences en alternance (DCA) :

- **Campagne sur [eCandidat](#) : du 15 avril au 15 mai 2019**

Période prévue pour la sélection des candidats : sélection sur dossier et campagne d'auditions entre le 20 mai et le 10 juin 2019

Date de confirmation des candidats : au plus tard le 1er juillet 2019

Master 2 MEEF 2nd degré Cursus 2 (étudiants n'ayant pas obtenu le concours) :

> **Pour les étudiants inscrits en M1 en 2018-2019 à l'ESPE de l'académie d'Amiens** : L'admission à l'ESPE est automatique, sans passage par eCandidat. Les inscriptions se feront par l'ENT début juillet.

> **Pour les candidats non inscrits en M1 en 2018-2019 à l'ESPE de l'académie d'Amiens** :

- **1ère campagne sur eCandidat** : du 1er mars au 18 juin 2019
- **2ème campagne sur eCandidat** : du 19 au 30 août 2019
- Période prévue pour la sélection des candidats : au fil de l'eau

Master 1 MEEF Mention 3 « Encadrement éducatif » parcours CPE :

- **Campagne sur eCandidat** : du 15 avril au 20 mai 2019

Création de compte sur eCandidat possible jusqu'au 15 mai 2019

Période prévue pour la sélection des candidats : lecture des dossiers et sélection entre le 06 mai et le 18 juin 2019

Échéance de réponse aux candidats : 21 juin 2019

Date de confirmation des candidats : au plus tard le 1er juillet 2019

Master 2 MEEF Mention 3 « Encadrement éducatif » parcours CPE :

- **1ère campagne sur eCandidat** : du 1er mars au 14 juin 2019

Période prévue pour la sélection des candidats : du 06 mai au 18 juin 2019

Échéance de réponse aux candidats : 24 juin 2019

Date de confirmation des candidats : au plus tard le 1er juillet 2019

- **2ème campagne sur eCandidat** : du 19 août au 25 août 2019

Date de confirmation des candidats : au plus tard le 13 septembre 2019

Master 1 et 2 Mention 4 « Pratiques et Ingénierie de la Formation » parcours I2SPBS :

- **Campagne sur eCandidat** : du 15 avril au 13 septembre 2019

Période prévue pour la sélection des candidats : au fil de l'eau

Échéance de réponse aux candidats : 20 jours pour étudier les dossiers, confirmation d'inscription sous 15 jours sauf pour les candidats salariés devant faire une demande de congé et/ou de financement

Master 2 Mention 4 « Pratiques et Ingénierie de la Formation » parcours FITAP :

- **Campagne sur eCandidat** : du 15 avril au 31 août 2019

Le processus de recrutement comprend deux phases :

- 1ère phase examen des dossiers : sélection des candidats auxquels nous proposons de procéder à un entretien

- 2ème phase : entretiens avec les candidats dont les dossiers ont été présélectionnés en phase 1 le 22 mai 2019 ou le 20 juin 2019 (dates à confirmer en fonction du nombre de candidatures).

A l'issue de ces 2 phases, nous informons les candidats admis, non admis ou en liste d'attente.

Période prévue pour la sélection des candidats : au fil de l'eau

Échéance de réponse aux candidats : quelques jours après les entretiens

AUEC 1er degré :

- Date de campagne sur eCandidat : du 15 avril au 30 septembre 2019

Réalisation des inscriptions au fur et à mesure des validations (liste d'attente) jusqu'à la capacité maximale

AUEC 2nd degré :

- Date de campagne sur eCandidat : du 15 avril au 30 septembre 2019

Réalisation des inscriptions au fur et à mesure des validations (liste d'attente) jusqu'à la capacité maximale

AUEC Mention 3 « Encadrement éducatif » parcours CPE :

- Date de campagne sur eCandidat : du 15 avril au 30 septembre 2019

Réalisation des inscriptions au fur et à mesure des validations (liste d'attente) jusqu'à la capacité maximale

-
- **Campagne sur eCandidat** : du 1er mars au 30 septembre 2019

Réalisation des inscriptions au fur et à mesure des validations (liste d'attente) jusqu'à la capacité maximale

COMMENT CANDIDATER

En septembre 2019, vous serez titulaire d'un Bac+3 (ou équivalent) ou plus :
Formez-vous aux métiers de l'enseignement avec le [Master MEEF \(Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation\)](#)

ou

Vous êtes déjà titulaire d'un Bac+4 (ou équivalent) ou plus :
Vous pouvez aussi choisir l'[Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire \(AUEC\)](#) pour préparer les concours du CRPE et du CAPES en présentiel et à distance

Accédez aux dossiers d'admissions sur 

Consultez notre page spéciale reprise d'études

Avec l'[Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire \(AUEC\)](#), préparez en présentiel et à distance les concours du CRPE (externe, interne et 3ème concours) et du CAPES (externe, interne et 3ème concours)

ou

Intégrez le [Master MEEF \(Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation\)](#) pour valider un Bac+5

Si vous êtes salarié ou demandeur d'emploi, prenez impérativement contact avec le Service de Formation Continue Universitaire (SFCU) : widad.boudjerada@u-picardie.fr

Accédez ensuite aux dossiers d'admissions sur 

Vous êtes un candidat non ressortissant de l'Union Européenne résidant dans l'un des pays suivants :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, République démocratique du Congo, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam

Vous devez candidater au Master MEEF via le site [Campus France / Etudes en France](#).

Attention : Avant de candidater au Master MEEF ou à l'AUEC, assurez-vous de bien répondre aux conditions d'accès des concours que vous envisagez (externe, interne, ou 3ème concours) > [Se renseigner sur les concours](#)
La validation du C2I n'est pas exigée pour pouvoir candidater en Master MEEF ou à l'AUEC.

INSCRIPTIONS 2019-2020

Tous les nouveaux étudiants, étudiants redoublants ou fonctionnaires stagiaires doivent impérativement s'inscrire à l'ESPE.

Master MEEF 1er degré, 2nd degré et CPE :

Les étudiants non boursiers doivent impérativement s'acquitter de la CVEC avant leur inscription : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>, puis des frais d'inscription à l'UPJV qui seront à régler à l'issue de l'inscription administrative.

Tous les étudiants s'inscrivant en DCA sont exonérés des frais d'inscription, mais doivent impérativement s'acquitter de la CVEC avant leur inscription : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

• Vous étiez inscrit à l'UPJV en 2017-2018 et/ou en 2018-2019 : [Inscription sur votre ENT du 8 au 16 juillet 2019, puis du 27 août au 30 septembre 2019](#)

• Vous n'étiez pas inscrit à l'UPJV en 2017-2018 et/ou en 2018-2019 : [Inscription sur IA-Primo du 8 au 16 juillet 2019, puis du 27 août au 30 septembre 2019](#). Attention : Vous devez d'abord saisir votre adresse email [sur cette page](#) afin de recevoir l'identifiant qui vous servira à vous connecter sur IA-Primo.

Pièces à fournir : une photo d'identité [aux normes](#), une copie de votre carte d'identité ou passeport, une copie de votre dernier diplôme obtenu ou à défaut un relevé de vos notes de licence, et pour les non boursiers l'attestation du règlement de la CVEC préalablement effectué sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

AUEC :

Aucun frais d'inscription à l'UPJV. Les étudiants non boursiers doivent impérativement s'acquitter de la CVEC avant leur inscription : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

• Centre ESPE d'Amiens : rendez-vous à la scolarité 1er degré (bureau G109) ou 2nd degré et CPE (bureau G108) **du 02 septembre au 11 octobre 2019**

• Centre ESPE de Beauvais : prendre rendez-vous au 03 44 48 72 00 entre le **02 septembre et le 11 octobre 2019**

• Centre ESPE de Laon : prendre rendez-vous au 03 23 26 33 80 entre le **02 septembre et le 11 octobre 2019**

Pièces à fournir : une photo d'identité [aux normes](#), une copie de votre carte d'identité ou passeport, et pour les non boursiers l'attestation du règlement de la CVEC préalablement effectué sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Fonctionnaire stagiaire, vous êtes exonéré des frais d'inscription à l'UPJV, mais vous devez impérativement vous acquitter de la CVEC avant votre inscription : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Master MEEF 1er degré (Professeur des écoles) :

• Vous étiez inscrit à l'UPJV en 2017-2018 et/ou en 2018-2019 : [Inscription sur votre ENT du 8 au 16 juillet 2019, puis du 27 août au 30 septembre 2019](#)

• Vous n'étiez pas inscrit à l'UPJV en 2017-2018 et/ou en 2018-2019 : [Inscription sur IA-Primo du 8 au 16 juillet 2019, puis du 27 août au 30 septembre 2019](#)

Master MEEF 2nd degré (Professeur de collège et lycée) et CPE :

• Vous étiez inscrit à l'UPJV en 2017-2018 et/ou en 2018-2019 : [Inscription sur votre ENT du 27 août au 10 septembre 2019](#)

• Vous n'étiez pas inscrit à l'UPJV en 2017-2018 et/ou en 2018-2019 : [Inscription sur IA-Primo du 03 au 10 septembre 2019](#). Attention : Vous devez d'abord saisir votre adresse email [sur cette page](#) afin de recevoir l'identifiant qui vous servira à vous connecter sur IA-Primo.

Pièces à fournir : une photo d'identité [aux normes](#), une copie de votre carte d'identité ou passeport, une copie de votre dernier diplôme obtenu, dès réception une copie de votre arrêté d'affectation, et une attestation du règlement de la CVEC préalablement effectué sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Une attestation d'affiliation à la sécurité sociale MGEN sera à déposer à la suite de votre inscription.

Les salariés ou demandeurs d'emploi relevant du régime de la formation continue sont exonérés de la CVEC. Pour une inscription en Master MEEF, les frais d'inscription à l'UPJV s'appliquent.

Pour une inscription en AUEC, vous êtes exonéré des frais d'inscription à l'UPJV.

Rappel : Une convention de formation doit être préalablement signée avec le Service de Formation Continue Universitaire (SFCU) : widad.boudjerada@u-picardie.fr

Master MEEF 1er degré, 2nd degré et CPE :

- Centre ESPE d'Amiens : rendez-vous à la scolarité 1er degré (bureau G109) ou 2nd degré et CPE (bureau G108) **du 26 août au 30 septembre 2019**
- Centre ESPE de Beauvais : prendre rendez-vous au 03 44 48 72 00 entre le **26 août et le 30 septembre 2019**
- Centre ESPE de Laon : prendre rendez-vous au 03 23 26 33 80 entre le **26 août et le 30 septembre 2019**

Pièces à fournir : une photo d'identité [aux normes](#), une copie de votre carte d'identité ou passeport, et un moyen de paiement pour les frais d'inscription à l'UPJV

Master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation parcours FITAP ou I2SPBS :

- Rendez-vous à la scolarité de la Mention 4 (bureau G109) **du 26 août au 27 septembre 2019**

Pièces à fournir : une photo d'identité [aux normes](#), une copie de votre carte d'identité ou passeport, une attestation papier de vos droits de sécurité sociale, une copie de votre contrat de travail, et un moyen de paiement pour les frais d'inscription à l'UPJV

AUEC :

- Centre ESPE d'Amiens : rendez-vous à la scolarité 1er degré (bureau G109) ou 2nd degré et CPE (bureau G108) **du 02 septembre au 11 octobre 2019**
- Centre ESPE de Beauvais : prendre rendez-vous au 03 44 48 72 00 entre le **02 septembre et le 11 octobre 2019**
- Centre ESPE de Laon : prendre rendez-vous au 03 23 26 33 80 entre le **02 septembre et le 11 octobre 2019**

Pièces à fournir : une photo d'identité [aux normes](#) et une copie de votre carte d'identité ou passeport

Les enseignants déjà titulaires de l'Éducation Nationale sont exonérés de [la CVEC](#), mais doivent s'acquitter des frais d'inscription à l'UPJV.

Master MEEF toutes mentions :

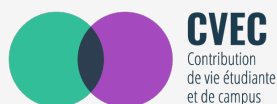
Pour le centre ESPE d'Amiens, rendez-vous à la scolarité 1er degré (bureau G109) ou 2nd degré et CPE (bureau G108) **du 02 au 30 septembre 2019**, muni d'une photo d'identité [aux normes](#) et de votre arrêté d'affectation

Agrégation interne :

[Inscription sur IA-Primo à partir du 26 août 2019](#). Il vous sera demandé une photo d'identité [aux normes](#) et votre arrêté d'affectation.

FONCTIONNAIRES STAGIAIRES : Vous êtes déjà titulaire d'un Master et avez obtenu votre concours cette année ? Vous suivrez le **M2 MEEF cursus 1B**, un programme adapté qui ne comprend pas la validation du master en fin d'année.

[Consultez les dates de rentrée 2019-2020](#)



Etudiants non boursiers, fonctionnaires stagiaires : avant de vous inscrire, pensez à vous acquitter de la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus).

L'attestation de paiement vous sera demandée lors de votre inscription.